

Diepp'Infos

AVRIL 2016 - Numéro 22

EDITO

Le début de l'année est une période cruciale dans la vie d'une commune. En effet, il nous faut tout d'abord faire le point sur les actions de l'année précédente, avant de se projeter dans l'avenir.

Toutefois, je voudrais vous rappeler la situation financière très favorable héritée des budgets précédents et confortée par la générosité remarquable de Jean CHARTON.

Cela va nous permettre de compenser en partie le désengagement de l'Etat (baisse de 11% des dotations de fonctionnement), de maintenir la pression fiscale à son niveau antérieur, et d'envisager un programme ambitieux d'investissement qui pourra se poursuivre dans les années à venir.

En effet, le dernier conseil municipal a validé, dans le cadre du vote du budget 2016, les investissements prévus pour cette année, et dont le contenu vous est expliqué dans le détail dans le présent DIEPP'INFOS.

Ainsi, cette année débutera la mise en œuvre de travaux de rénovation des trottoirs le long de la route départementale sur

toute la traversée du village. Malgré des taux de subventions que l'on espère proche de 80%, cela représente pour le budget de la commune un effort financier conséquent. On en attend une retombée très positive en matière de qualité de vie des habitants mais aussi pour la sécurité des usagers, notamment des enfants qui empruntent tous les jours les bus scolaires.

A noter qu'en cette année de commémoration du Centenaire de la Bataille de VERDUN, nous serons dans le périmètre des festivités, en particulier le 29 mai avec la venue à DOUAUMONT du Président de la République et de la Chancelière Allemande. La circulation vers VERDUN risque d'être troublée.

La vie dans le village est toujours aussi animée et cela grâce aux différentes associations dont les activités ne faiblissent pas. Malgré tout, la présence de nouveaux bénévoles pourrait amener un peu de sang neuf et enrichir les animations proposées. L'appel est lancé !

Le Maire,
Michel CHALONS

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25.03.2016

(10 votants)

- **Compte administratif et compte de gestion 2015** : Après exposé du détail du compte administratif 2015 qui présente un excédent de fonctionnement de 288 978.82 € et un déficit d'investissement de 28 476.08 €, le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2015 et le compte de gestion du Trésor qui s'établissent comme suit :
 - Fonctionnement dépenses : 80 682.53 €
 - Fonctionnement recettes :369 661.35 €
 - Investissement dépenses : 39 967.59 €
 - Investissement recettes : 11 491.51 €
- **Affectation du résultat cumulé 2015** : Le Conseil prend connaissance du résultat cumulé 2015 s'élevant à 288 978.82 € en fonctionnement et - 28 476.08 € en investissement. Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, le Conseil décide à l'unanimité de procéder à l'affectation suivante du résultat cumulé 2015 : 28 476.08 € en investissement et 260 502.74 € en fonctionnement.
- **Taux d'imposition 2016** : Sur proposition du Maire, le Conseil fixe à l'unanimité les taux d'imposition pour 2016 comme suit (pas d'augmentation):

Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Contribution foncière des entreprises
9.32%	7.28%	8.89%	8.87%

- **Subventions aux associations 2016** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 9 voix pour et une abstention de verser les subventions suivantes pour 2016 :
 - Comité des Fêtes « La Dieppoise » : 500.00 €
 - Le Colporteur : 150.00 €
 - Jouer Bouger : 150.00 €
 - Souvenir Français : 50.00 €
 - Sur les pas d'André Maginot : 100.00 €
- **Budget primitif 2016** : Après présentation détaillée, et validation de la commission des finances du 17.03.2016, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2016 qui s'équilibre comme suit :
 - Fonctionnement dépenses : 108 566.00 €
 - Fonctionnement recettes : 357 350.74 €
 - Investissement dépenses : 321 076.08 €
 - Investissement recettes : 321 076.08 €
- **Vente d'herbe sur pied** : Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à une vente d'herbe sur pied. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DÉCIDE de vendre l'herbe sur pied de la parcelle ZM51 au GAEC d'Haraigine pour un montant de 250 €.

Convention avec le SDIS pour la capture et le transport d'animaux errants : Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition du SDIS visant à conventionner avec ce dernier en vue d'assurer :

 - le transport sur demande de la collectivité d'animaux errants (chiens, chats, autres animaux domestiques ou sauvages apprivoisés) recueillis sur le territoire communal. Les animaux sont conduits en fourrière.



- la capture et le transport des animaux blessés,
- la capture et le transport des animaux malfaisants ou dangereux, signalés par le maire ou son représentant, lorsqu'ils présentent un risque pour autrui.

L'intervention du SDIS est facturée selon le tarif « interventions privatives » déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et 8 voix pour et 2 contre, AUTORISE le Maire à signer la convention avec le SDIS pour la capture et le transport des animaux errants.

- **Aménagement et sécurisation de la traversée du village :** Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village, ayant fait l'objet d'une présentation détaillée en Commission Travaux le 11.03.2016.

Un maître d'œuvre a été recruté en vue d'élaborer ce projet estimé à 236 184 € HT et accompagner la commune dans la réalisation de celui-ci qui comprend plusieurs volets :

- aménager les usoirs de part et d'autre de la chaussée pour apporter un visuel cohérent et homogène d'un bout à l'autre du village, ceci en assurant la sécurisation

des cheminements piétons en offrant un support stabilisé, conforme aux normes PMR.

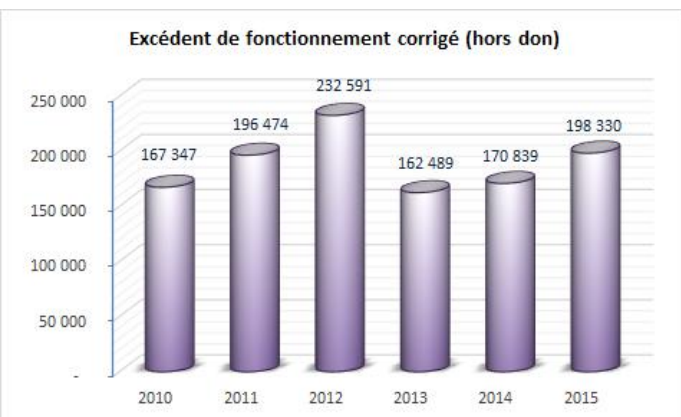
- sécuriser l'arrêt de bus scolaire, par de la signalétique horizontale, verticale et du mobilier urbain
- créer plusieurs passages protégés, aujourd'hui absents, en fonction de logiques de cheminement,
- créer 3 ralentisseurs sur la RD, afin de limiter la vitesse de traversée du village,
- sécuriser le carrefour entre la D112 et la voie communale menant de Dieppe à Maucourt, carrefour présentant actuellement un certain danger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village estimé à 236 184 €HT, SOLLICITE l'accompagnement financier de l'Etat au titre de la DETR 2016, du Fonds de soutien à l'investissement local, du GIP Objectif Meuse (axe 5.01), du Département de la Meuse au titre du volet développement territorial et du volet transport, de M. Jean-Louis DUMONT, Député de la Meuse, et dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

LE BUDGET 2016 EXPLIQUÉ



Comme les années précédentes, nous avons terminé l'année 2015 avec un excédent budgétaire confortable. En effet, une fois la couverture du déficit d'investissement déduite, cet excédent global est de 260 502 €. Bien sûr, une partie de ce bon résultat est à porter au crédit de Jean CHARTON et de son remarquable don à la commune en 2014. Cette somme n'a pour le moment pas été affectée à un projet particulier et il convient de bien mûrir la réflexion quant à son emploi en faveur d'un projet structurant au service de tous et qui permettra également de rendre hommage à Jean.



Le déficit d'investissement précité (28 476 €) trouve son explication dans la réalisation en fin d'année 2015 des travaux d'isolation de la mairie (fenêtres, porte, combles) pour lesquels les subventions attendues n'ont été perçues qu'au début 2016. A ce jour, nous avons reçu les 80% d'aides attendues sur ces travaux (Etat, EDF, GIP Objectif Meuse, réserve parlementaire).

Le 25 mars, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2016, après que celui-ci ait fait l'objet d'un examen en commission des finances le 17 mars.

Cette confortable santé financière permet d'envisager pour 2016 d'importants travaux, sans hausse de la fiscalité. Pour la première fois depuis de nombreuses années cependant, un emprunt a été inscrit au budget. Il s'agit d'un emprunt relié destiné à couvrir l'avance de trésorerie pour la réalisation des travaux et attendre le versement des subventions sollicitées.

◆ *Les équilibres de fonctionnement pour 2016*

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2016 s'établissent à 93 694€ soit une variation de +9.18% par rapport à 2015. Cette hausse d'environ 8 000 € s'explique notamment par l'installation d'abaisseurs de puissance sur le réseau d'éclairage public (résiduel HT après prise en charge à 83% par le Syndicat d'électrification) et des travaux de réparation sur la toiture de l'église.

Concernant l'agent d'entretien des espaces verts, Gilles BROGIALDI, nous n'avons pas à ce jour d'information sur la possibilité de continuer à percevoir les 80% de subvention de l'Etat sur son poste car nous atteindrons la durée maximale autorisée de 24 mois. Le Préfet a récemment été sollicité mais si un nouveau renouvellement ne nous est pas accordé, la commune sera contrainte de mettre fin à son contrat et de recruter un nouvel agent d'entretien éligible au contrat d'accompagnement dans l'emploi (70 à 80% de subvention). Nous ne disposons malheureusement pas des capacités financières suffisantes pour assumer un tel poste sans aide de l'Etat.

Au chapitre des recettes, le prévisionnel 2016 est impacté cette année encore par la politique de réduction des dotations de l'Etat aux communes qui représentent 39.35% du total de nos recettes, ce qui montre une réelle dépendance au regard des décisions budgétaires nationales.

Après avoir chuté de 8.7% entre 2014 et 2015, la dotation globale de fonctionnement, principal soutien financier de l'Etat aux communes, chute à nouveau de 10.86% (19412€ en 2014, 17723€ en 2015 et 15799€ en 2016).

La fiscalité locale, inchangée depuis 2003 même avec l'application de la réforme de la taxe professionnelle à partir de 2011 assure quant à elle 29.35% des recettes totales.

Nos 3 logements (mairie, presbytère, et alambic) apportent une sécurisation des ressources communales à hauteur de 25.07% des recettes totales.

Comme les années précédentes, les pourcentages ci-dessus ne tiennent pas compte du report de l'excédent antérieur car d'une année sur l'autre celui-ci est très variable. Il peut en effet être soit thésaurisé (une collectivité ne peut placer son argent sur des produits financiers) ou utilisé en tout ou partie afin de financer des investissements.

◆ Les investissements retenus pour 2016

Un important chantier devrait voir le jour en fin de l'année 2016, après que les partenaires financiers de la commune nous aient assurés de leur soutien, et d'un soutien suffisant.

Ces travaux répondent à plusieurs préoccupations de la municipalité mais également des habitants :

- Il s'agit dans un premier temps de sécuriser les cheminements piétons sur l'ensemble de la traversée du village, avec aménagement partiel des usoirs par la réalisation de trottoirs de largeur normalisée, dans un matériau qui se voudra durable et esthétique (probablement du béton balayé, teinté dans la masse), et répondant aux obligations réglementaires de mise en accessibilité des voiries et espaces publics. Des passages piétons seront également disposés le long de la rue Mazel et des bordures de trottoirs seront tantôt remplacées, tantôt créées.
- Dans un second temps, nous poserons des ralentisseurs de type « coussins berlinois » sur 3 secteurs de la rue Mazel afin de tenter de lutter contre la vitesse excessive des véhicules dans la traversée du village
- Puis, nous traiterons l'abribus, en le remplaçant par une construction moins massive, en le positionnant différemment afin de ne pas gêner les riverains, et en sécurisant ses abords (barrière entre trottoirs et chaussée, signalisation horizontale et verticale).
- Enfin, le carrefour entre la rue Mazel et la route de Maucourt sera matérialisé afin de sécuriser la circulation, notamment lorsque les véhicules arrivent du Chênas et sont surpris par ce croisement. Devraient être installées une bande stop ou cédez le passage, une ligne médiane ou un haricot central, ainsi qu'une signalisation et pré-signalisation verticale.

Ces travaux, qui furent présentés en commission Travaux le 11 mars et validés en Conseil Municipal le 25 mars dernier, sont évalués à 236 184 €HT.

Le 9 avril, des demandes d'accompagnement financier pour ce projet ont été adressées auprès de l'Etat (au titre du fonds de soutien à l'investissement local et de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016), du Département (au titre des volets transport, développement territorial, et répartition du produit des amendes des police), du GIP Objectif

Meuse et enfin du député J.Louis DUMONT. Les cofinancements attendus représentent 80% du montant des travaux et le Conseil Municipal réexaminera l'envergure du projet en cas de financements insuffisants.

Au titre des investissements plus modestes envisagés par le Conseil, dont certains figuraient déjà au budget primitif 2015, citons un columbarium et un jardin du souvenir au cimetière (7 000 €), la création d'un cheminement piéton desservant le petit pont du Pâquis avec renfort de son piétement (3 600 €), et le remplacement d'illuminations de Noël défectueuses sur la façade de la mairie (2 000 €), et des projecteurs de l'église.

RETOUR DES BEAUX JOURS

Les travaux dans le jardin ou aux abords de la maison reprennent avec le retour des beaux jours.



Profitons-en pour rappeler les règles de bien séance énoncées par l'arrêté préfectoral du 06.07.2000 :

« les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 »

Vous n'appréciez sans doute pas une tondeuse qui tourne pendant que vous prenez l'apéritif avec des amis sur la terrasse, alors, n'en faites pas autant !

Nous sommes tous, à moment ou un autre, tour à tour gêneur ou gêné ! Sachons vivre ensemble !

SIAEP DIEPPE-DAMLoup

Lorsque l'usager du Syndicat reçoit sa facture, celle-ci comporte 3 éléments : un abonnement au service (25 €), un prix au mètre cube (1.20 €) correspondant à la quantité d'eau consommée dans l'année d'après le relevé du compteur, et une redevance de pollution domestique (0.395 €/m³) également appliquée à la consommation.

Si les 2 premiers éléments facturés sont clairs pour tous, je souhaitais apporter quelques explications sur cette taxe dont le niveau n'est pas décidé par le syndicat, et la recette directement reversée à l'Agence de Bassin Rhin Meuse.

La redevance de pollution domestique est une contribution payée par chaque utilisateur d'eau en provenance du réseau public de distribution dont le produit permet à l'Agence d'apporter des concours financiers aux collectivités, mais également entreprises, agriculteurs ou associations, qui réalisent des projets visant à réduire les rejets de pollution dans le milieu naturel, limiter les usages intensifs et préserver ainsi les ressources en eau sur l'ensemble du bassin Rhin Meuse.



La redevance perçue sur l'ensemble des consommations d'eau du bassin Rhin Meuse a représenté 176.4 millions d'euros en 2015 contre 150.34 millions en 2014.

Sur 100€ de redevances perçues en 2015 par l'Agence, les recettes sont versées pour :

- 75.59 € par les abonnés « domestiques »
- 9.64 € par les collectivités (répercutés sur le prix de l'eau)
- 6.32 € par les industriels
- 6.11 € par les activités économiques (dont irrigants)
- 1.88 € par les distributeurs des produits phytosanitaires (et répercutés sur le prix des produits)
- 0.42 € par les pêcheurs
- 0.03 € par les éleveurs

127 millions d'euros furent versés en 2015 pour soutenir des investissements de collectivités pour l'eau, et 14.8 millions pour des actions de dépollution.

Le Président, Alain MACEL

EN BREF

JOUER BOUGER

Après les vacances de Noël les cours ont repris le mardi 5 janvier.

A l'issue de la séance de gymnastique, les sportives se sont réunies avec le coach, pour fêter ensemble la nouvelle année et tirer les rois. Ce moment convivial s'est passé comme d'habitude dans la bonne ambiance



LA DIEPPOISE

Samedi 9 avril, le comité des fêtes La Dieppoise a organisé une soirée couscous à la salle communale.

Trente six personnes s'étaient inscrites pour savourer ce repas oriental préparé par le traiteur Fay, de Verdun.

La soirée s'est déroulée dans la bonne humeur.



LES HABITANTS

Ils sont nés :

- Le 01.04.2016, Nolan est venu agrandir le foyer de Coralie et Fabien LEGRAND, demeurant 29 rue Mazel.

Ils se sont mariés :

- Cédric DESCOUT et Julie MALIVERNEY, nouvellement arrivés au village, 53 rue Mazel, se sont mariés le 30.01.2016
- David SCHWINNEN et Géraldine PERRICHOT se sont mariés à Dieppe le 09.04.2016. Ils résident 35 rue Mazel.

Ils nous ont quittés :

- Lucienne DIDRY nous a quittés le 17.12.2015 à Verdun, à l'âge de 93 ans.

De nouveaux habitants à Dieppe :

- Dimitri CAMUS et Amandine WEBER ont acheté la maison de Juliette LAMBERT, 73 rue Mazel, et sont en cours de travaux. Dimitri est menuisier et devrait installer son atelier au village (« Le Fil du Bois »). Amandine est photographe à Verdun (magasin « Reg'Art » rue Poincaré)

BIENTÔT UN NOUVEAU SITE INTERNET

Mis en ligne en mars 2009, et réalisé entièrement par un conseiller municipal, le site internet de la commune représentait à l'époque une petite révolution en terme de communication pour une commune de la taille de Dieppe.

Par ailleurs, il faisait suite à la publication des premiers numéros de Diepp'infos, en réponse à une forte demande d'information sur la vie communale qui s'était faite sentir lors des municipales de 2008.

Par ce nouveau moyen, Dieppe devenait présent sur la toile en offrant aux utilisateurs une vitrine sur la commune et mettant à leur disposition une foule d'informations.

Toutefois, même bien accueilli par ses visiteurs tout au long de ces années, le site n'a pas évolué depuis sa création, et sur internet, espace extrêmement mouvant, un site ayant 7 ans d'ancienneté sans évolution est un site dépassé, plus « dans le coup », et que ce soit un site institutionnel n'y change rien.



Depuis quelques semaines, le site de Dieppe est donc en cours de modernisation esthétique et fonctionnelle. Il sera en outre complété par de nouvelles informations, de nouvelles rubriques, afin de répondre toujours plus aux requêtes de ses utilisateurs. Sa réalisation est toujours faite « en interne » et ne coûte pas un euro à la collectivité.

Sur internet foisonnent des sites tous plus techniques et multimédia les uns que les autres. Pour autant, nous considérons que le visiteur du site internet d'une commune de 180 habitants ne cherche pas à en prendre plein la vue avec un site techniquement irréprochable et moderne, mais veut avant tout trouver la réponse à ses interrogations. Ainsi, la nouvelle version prochainement publiée conservera une certaine sobriété esthétique et technique.

A voir donc, PROCHAINEMENT.....



COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel
55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT
Fax : 03 29 88 31 93

E.Mail : mairiedieppesousdouaumont@wanadoo.fr
Site internet : www.dieppe-sous-douaumont.fr

Horaires d'ouverture au public : Lundi de 15h30 à 17h30 et samedi de 10h00 à 12h00



Directeur de publication : Michel CHALONS

Textes et rédaction :

*La commission Information & Communication
(Michel CHALONS, J-Christophe PATON, Marc AGAUGUE, Rachel DEBART, Claudine DIDRY)*

Imprimé par nos soins.

Ne pas jeter sur la voie publique